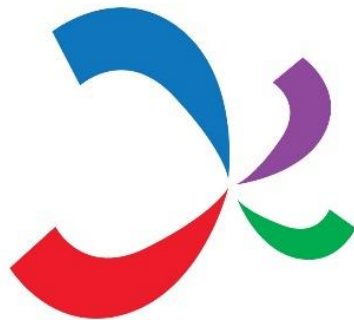


PARIS 2018

REGLEMENT TRIATHLON



PARIS 2018

GAY GAMES 10



ALL EQUAL

Table des matières

I.	Introduction	3
II.	Assurance	3
III.	Inscriptions et retrait de dossard	3
IV.	Annulation de l'épreuve	3
V.	Distance des épreuves	4
VI.	Identification des concurrents	4
VII.	Sécurité des épreuves	5
VIII.	Règles spécifiques pour la partie Natation	5
IX.	Règles spécifiques pour la partie cyclisme	5
X.	Règles spécifiques pour la partie course à pied	6
XI.	Les transitions	6
XII.	Le Parc à vélo	6
XIII.	Les temps limites	7
XIV.	Les pénalités	7
XV.	Classement par catégorie d'âge et remise des prix	7
XVI.	Matériel autorisé et non autorisé	8
1.	Natation	8
a.	Matériel autorisé	8
b.	Matériel non autorisé	8
2.	Cyclisme	8
a.	Matériel autorisé	8
b.	Matériel non autorisé	9
3.	Course à pied	9
a.	Matériel autorisé	9
b.	Matériel non autorisé	9
II.	Questions fréquentes	9



I. Introduction

Le Triathlon des Gay Games 2018 est soumis au règlement de l'International Triathlon Union (consultable sur https://www.triathlon.org/uploads/docs/itusport_competition-rules_2017.pdf). Chaque concurrent s'engage à respecter ce règlement. Toute inscription à la compétition implique le respect du présent règlement.

II. Assurance

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile Organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celles des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel/incapacité/décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires. En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels ; il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

III. Inscriptions et retrait de dossard

Les frais d'inscriptions couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent. Le concurrent doit impérativement fournir lors de son inscription en ligne :

- Une photocopie de leurs licences FFTRI 2018 (ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon)
- Pour les non licenciés, ils devront remplir le certificat d'aptitude, téléchargeable sur le site de **Paris 2018**, ou fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an.

A défaut, toute participation à la compétition est exclue.

Le retrait dossard doit impérativement se faire avant le jour de la compétition et uniquement **à la cité de la mode et du design**. Aucune possibilité de retrait de dossard ne pourra se faire le jour de la compétition.

IV. Annulation de l'épreuve

Dans l'hypothèse d'une annulation de l'épreuve d'ordre sécuritaire (santé publique, intempéries), la compétition pourra se voir transformer en duathlon. Dans le cas où l'épreuve serait impraticable, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation

ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

En application des règles de l'ITU, et notamment l'article 4.3, l'épreuve de natation peut être réduite ou annulée en considération des informations suivantes :

Distance d'origine de l'étape de natation	Température de l'eau						
	Au-dessus de 32,0 °C	Entre 31,9 °C et 31,0 °C	Entre 30,9 °C et 15,0 °C	Entre 14,9 °C et 14,0 °C	Entre 13,9 °C et 13,0 °C	Entre 12,9 °C et 12,0 °C	Sous 12,0 °C
750 m	Annuler	750 m	750 m	750 m	750 m	750 m	Annuler
1500 m	Annuler	750 m	1500 m	1500 m	1500 m	750 m	Annuler

		Température de l'air							
		15 °C	14 °C	13 °C	12 °C	11 °C	10 °C	9 °C	8 °C
Température de l'eau	22 °C	21.0 °C	20.5 °C	20.0 °C	19.5 °C	19.0 °C	18.5 °C	18.0 °C	17.5 °C
	21 °C	20.5 °C	20.0 °C	19.5 °C	19.0 °C	18.5 °C	18.0 °C	17.5 °C	17.0 °C
	20 °C	17.5 °C	17.0 °C	16.5 °C	16.0 °C	15.5 °C	15.0 °C	14.5 °C	14.0 °C
	19 °C	17.0 °C	16.5 °C	16.0 °C	15.5 °C	15.0 °C	14.5 °C	14.0 °C	13.5 °C
	18 °C	16.5 °C	16.0 °C	15.5 °C	15.0 °C	14.5 °C	14.0 °C	13.5 °C	13.0 °C
	17 °C	16.0 °C	15.5 °C	15.0 °C	14.5 °C	14.0 °C	13.5 °C	13.0 °C	Annuler
	16 °C	15.5 °C	15.0 °C	14.5 °C	14.0 °C	13.5 °C	13.0 °C	Annuler	Annuler
	15 °C	15.0 °C	14.5 °C	14.0 °C	13.5 °C	13.0 °C	Annuler	Annuler	Annuler
14 °C	14.0 °C	14.0 °C	13.5 °C	13.0 °C	Annuler	Annuler	Annuler	Annuler	

V. Distance des épreuves

Les épreuves du triathlon de Gay Games comportent 2 épreuves le Dimanche 5 août 2018 : Distance Sprint ou S & Distance Olympique ou M. Les distances précises des épreuves respectent les distances précisées dans l'ITU.

Pour le S : 750 m de natation, 1 boucle de 20 km de vélo et 5 km de course à pied

Pour le M : 1500 m de natation, 2 boucles de 20 km vélo et 2 boucles de 5 km de course à pied.

VI. Identification des concurrents

L'organisation fournira à chaque participant :

- 1 bracelet d'identification avec le numéro de dossard
- 1 puce
- 1 dossard (les dossards ne peuvent en aucun cas être pliés ou masqués en totalité ou en partie) pour la course à pied et le cyclisme

- 4 épingles à nourrice
- 1 bonnet de bain
- 1 planche de stickers pour l'identification des triathlètes et de leurs matériels

VII. Sécurité des épreuves

Tout triathlète détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des triathlètes, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

VIII. Règles spécifiques pour la partie Natation

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C et interdit si la température est supérieure à 24 °C. Le port du bonnet de bain remis par l'organisateur, à l'exclusion de tout autre, est obligatoire. Les athlètes doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ. Tout faux départ (avant le signal) entraîne la disqualification immédiate. En cas de mauvais temps, la décision de prendre le départ de la natation sera prise ¼ d'heure avant le départ. Le départ pourra être décalé de 2 x 30mn avant annulation de la natation. Si l'épreuve de natation vient à être annulée en raison des conditions climatiques (tempête, etc.), la course pourra se disputer sur l'épreuve de cyclisme et de course à pied. Le tracé de vélo et de course à pied ne sera pas modifié. Le port du bonnet de bain de l'organisation est obligatoire. Les aides à la flottaison sont interdites (tuba, etc).

IX. Règles spécifiques pour la partie cyclisme

Pour toutes les épreuves, le drafting n'est pas autorisé. En cas de non-respect de cette règle, les participants se verront infliger un carton noir. De ce fait, la distance minimale entre les vélos est de 7m, se mesurant entre la roue arrière du vélo et la roue avant du vélo qui suit. Le port du dossard sur le dos du concurrent est obligatoire. Tous les types de vélos sont autorisés sur les épreuves à condition qu'ils respectent les conditions prévues par ce règlement.

Ne sont pas autorisés :

- Vélo électrique, vélo couché, monoroue ou fixie (vélo sans freins)
- Vélo sans système de freinage sur l'une des roues

Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélo. Le port du casque est obligatoire avec la jugulaire attachée. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route, et en particulier, rouler à droite et ne pas couper les virages. Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soient une assistance ou un accompagnement par une voiture ou une moto.

X. Règles spécifiques pour la partie course à pied

Les participants doivent porter leurs dossards de façon visible sur la poitrine. Si les participants souhaitent le porter via une ceinture, celle-ci doit être attachée à hauteur de taille par trois points minimums. La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, de bretelles sur les épaules, la trifonction ouverte jusqu'au sternum maximum. Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soient une assistance ou un accompagnement par une voiture, une moto ou un vélo.

XI. Les transitions

Deux transitions s'opèrent sur les épreuves :

- De la natation au cyclisme – Transition n°1
- Du cyclisme à la course à pied – Transition n°2

Les triathlètes pourront garder dans la zone de transition avec leurs effets personnels leurs propres produits de ravitaillement (barres de céréales, gels ou autres) et sont autorisés à les transporter sur eux pendant les épreuves de cyclisme et course à pied.

A chaque transition, le triathlète devra se changer à côté de son vélo, où un bac identifié lui permettra de rassembler ses affaires de compétition. Seules les affaires de compétition seront acceptées dans le parc à vélo. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte de vêtements ou équipement du triathlète.

Transition n°1 :

- La combinaison de natation ne devra pas être enlevée avant l'entrée dans le parc à vélo
- Le casque avec la jugulaire attachée doit être mis avant de prendre le vélo ;
- Le vélo doit être poussé jusqu'à la sortie du parc à vélo (délimité par une ligne) ;

Transition n°2 :

- La descente du vélo doit se faire à l'entrée du parc à vélo matérialisé par une ligne ;
- Le vélo devra être poussé jusqu'à la place du triathlète.

XII. Le Parc à vélo

De manière générale, seuls les triathlètes, l'organisation et les arbitres sont autorisés à entrer et circuler dans le parc à vélo ainsi que dans l'aire de transition. Chaque triathlète se voit une place attribuée correspondant à son numéro de dossard. Aucune affaire ne doit être dans le parc à vélo. Les triathlètes seront identifiés grâce à leurs bracelets d'identification. Celui-ci sera coupé lors de la sortie définitive du parc à vélo après la compétition.

Le dépôt du matériel doit se faire la veille de la course le samedi 4 août. Les horaires d'ouverture du parc à vélo sont de 10 :00 à 15 :30. Aucune possibilité de dépôt du matériel ne peut se faire le jour même de la compétition.

XIII. Les temps limites

Pour chaque épreuve, des temps limites sont prévus au-delà desquels les participants seront disqualifiés de la compétition. L'organisation et le corps arbitral se réserve le droit de disqualifier un triathlète si ses temps sont trop importants et se met en danger.

Temps limites après le départ :

	NATATION	VELO	COURSE A PIED
TRIATHLON S	0 : 45	2 : 15	3 : 00
TRIATHLON M	1 : 00	3 : 30	5 : 00

XIV. Les pénalités

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti : verbalement,
- Sanctionné pour : demande de remise en conformité par carton jaune, pour pénalité par un carton noir, pour disqualification par un carton rouge. Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction. Seuls les arbitres officiels de l'organisation, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures. Il est du devoir du concurrent de réaliser sa pénalité. Les décisions des arbitres sont sans appel.

XV. Classement par catégorie d'âge et remise des prix

Les classements seront disponibles sur le site de compétition. Les triathlètes seront classés par genre, par course et par catégorie d'âge. La participation à la remise des prix est obligatoire : aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son trophée s'il est absent.

Les catégories d'âge seront les suivantes :

Catégorie 1	18 ans – 29 ans	Catégorie 7	55 ans – 59 ans
Catégorie 2	30 ans – 34 ans	Catégorie 8	60 ans – 64 ans
Catégorie 3	35 ans – 39 ans	Catégorie 9	65 ans – 69 ans
Catégorie 4	40 ans – 44 ans	Catégorie 10	70 ans – 74 ans
Catégorie 5	55 ans – 59 ans	Catégorie 11	75 ans et plus
Catégorie 6	50 ans – 54 ans		

XVI. Matériel autorisé et non autorisé

1. Natation

a. Matériel autorisé

- Combinaison trifonction
- Combinaison trifonction ou néoprène avec ou sans cagoule. La combinaison est obligatoire si la température de l'eau descend sous les 16°C, interdite si la température est à plus de 24°
- Shorty
- Bonnet de bain
- Lunettes de natation ou masque
- Pince-nez

1 sac poubelle (pour mettre votre combinaison mouillée à votre retour et ne pas détremper vos autres affaires)

b. Matériel non autorisé

- Palmes
- Plaquettes
- Gants
- Chaussons
- Tuba
- Gilet ou flotteur

2. Cyclisme

a. Matériel autorisé

- Vélo de route, de ville ou VTT : Tous les types de vélos sont autorisés
- Casque de cyclisme rigide en conformité avec les normes de sécurité en vigueur
OBLIGATOIRE
- Prolongateurs de guidon
- Chaussures vélo ou basket
- Bidon plastique
- Ceinture porte-dossard (dossard à l'arrière)

b. Matériel non autorisé

- Vélo électrique, vélo couché, monoroue ou fixie (vélo sans freins)
- Vélo sans système de freinage sur l'une des roues
- Casque non spécifique au vélo (moto, escalade...)
- Contenant en verre
- Radios, téléphones portable, lecteurs MP3, baladeurs ou tout autre écouteur

3. Course à pied

a. Matériel autorisé

- Casquette
- Ceinture porte-dossard (dossard à l'avant)

b. Matériel non autorisé

- Casque à vélo
- Radios, téléphones portable, lecteurs MP3, baladeurs ou tout autre écouteur

II. Questions fréquentes

Quel type de vélo est autorisé sur la course ?

Les vélos de route, de ville et VTT sont autorisés. Fixies (vélo sans freins) et vélo électrique ne sont pas autorisés.

La combinaison de natation est-elle obligatoire ?

L'utilisation de la combinaison de natation résultera de la température de l'eau le jour J :

- Si inférieure à 16°, la combinaison est obligatoire.
- Si entre 16° et 24°, la combinaison est autorisée mais non obligatoire. Nous la conseillons tout de même, elle vous aidera à flotter !
- Si supérieure ou égale à 24°, elle sera interdite.

Le port du casque est-il obligatoire ?

Le port du casque est obligatoire durant l'épreuve de cyclisme. Rigide et n'ayant jamais reçu de chocs, il doit être en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire français.

Comment fixer mon dossard ? Est-il obligatoire dans l'eau ?

Le port du dossard fourni par l'organisateur est obligatoire. Il sera porté de façon parfaitement visible dès la prise du vélo et jusqu'au passage de la ligne d'arrivée. Il sera positionné sur la partie basse du dos en cyclisme et sur le ventre en course à pied. Il ne doit être ni coupé, ni



plié, ni caché. Un dossard doit être fixé en trois points minimum y compris sur une ceinture porte-dossard. Il est recommandé de ne pas mettre le dossard sur la partie natation.

Le drafting est-il autorisé sur le parcours cycliste ?

Non le drafting n'est pas autorisé sur les deux distances

- Sprint ou taille S
- Distance olympique ou taille M

Puis-je utiliser mon MP3 ou smartphone durant la course ?

L'utilisation de MP3 est interdite. Le smartphone ne peut être utilisé qu'à l'arrêt et uniquement en cas d'urgence.

Les caméras embarquées de type GoPro sont-elles autorisées ?

Oui les caméras embarquées sont autorisées mais il est interdit de les fixer sur le casque cycliste et elles ne doivent constituer aucun danger pour l'athlète ou les autres concurrents. Les images ne pourront en aucun cas être utilisées pour contester une décision d'arbitrage.